

MAIRIE DE SAINT GEORGES DE REX
CONSEIL MUNICIPAL du JEUDI 22 SEPTEMBRE 2022 / 20H00

Présents : M.Alain LIAIGRE – Mme Stéphanie BOQUET – M.Samuel CHARPENTEAU – Mme Séverine COULAY – M.Julien DURAND – M.David PORCHÉ – Mme Anaïs RIVIERE – M.Philippe PELLOQUIN

Absents excusés : Maité CHAUVINEAU (a donné pouvoir à Alain LIAIGRE) - Antoine GAUDIN - Adrien WATEL

Secrétaire de la séance : Anaïs RIVIERE
Secrétaire de Mairie : Christophe GELOT

Ordre du jour

//Délibérations//

- **Commerce Multiservices : tarifs bail commercial, logement locatif
- **Tarifs périscolaires (cantine et garderie)
- **Restitution de loyer encaissé de salle des fêtes suite à annulation d'un stage de chant - Association "Eclats de Voix".
- **Rapports annuels de l'exercice 2021 sur le prix et la qualité des services publics communautaires de l'assainissement collectif (page 1 à 63) et (page 64 à 71) de l'assainissement non collectif.
- **Association "Le Réveil du Marais" : ciné Venise Verte itinérant

//Questions diverses//

- **Accueil de M. BRUNET, Président de l'ACCA de Saint-Georges-de-Rex
- **Projet rédaction de bail commercial
- **Désignation d'un correspondant incendie et secours : échange avec assemblée pour choix d'un élu (par arrêté ultérieur du Maire).

En préambule de cette séance, Mme Séverine COULAY secrétaire de la séance du Conseil Municipal (CM) du 7 Juillet dernier, précise que l'application de la nouvelle procédure de rédaction des comptes-rendus (CR) des conseils municipaux est fastidieuse. De ce fait, la réalisation de celui-ci n'est pas finalisée et ne sera donc pas voté ce jour comme la procédure l'indique.

Christophe GELOT rappelle que selon les textes, la rédaction du CR doit être faite par le secrétaire de séance désigné mais que celui-ci peut se faire accompagner d'un auxiliaire. Il propose d'apporter une aide complémentaire dans la rédaction et la mise en forme des CR, ce que l'ensemble du conseil municipal valide.

Anaïs RIVIERE propose que le/la secrétaire de chacune des séances adresse son projet de compte rendu par mail aux élus pour amendement, cela permettra de voter la version finale au prochain CM de façon plus pertinente.

M. Alain LIAIGRE souhaite que le compte-rendu du Conseil Municipal du 7 juillet soit voté en même temps que celui-ci lors de la prochaine séance. Anaïs RIVIERE est désignée secrétaire de séance par M.Alain LIAIGRE.

1. Décisions prises par le Maire au titre des délégations confiées par le Conseil Municipal en début de mandat (article 2122-22 du CGCT)
Référence délibératoire = DCM-21-0462020 du 5/06/2020

- *Achat de lampadaires pour l'équipement de la salle de classe de l'école : 1 093, 46 € TTC auprès de la CGED. (budget commune),*
- *Achat d'un évier inox pour le bar du commerce multiservices (hors marché) : 120,00 € TTC LEROY MERLIN (budget commerce),*
- *Achat copieur pour l'école : 2 361,10 € (budget commune).*

M. David PORCHÉ souligne que nous aurions pu opter pour la location d'un copieur. Mme Séverine COULAY précise que la revente du copieur permettra de récupérer une partie de l'investissement initial si besoin.

Samuel CHARPENTEAU ajoute que les travaux de peinture réalisés cet été par un professionnel (2 584,20€ info Petit Rexois) dans la salle de classe auraient pu être réalisés par des élus et/ou des citoyens volontaires afin d'en réduire le coût.

M. Alain LIAIGRE souligne que la contrainte calendaire de la rentrée scolaire laissait un délai très court à la réalisation de ces travaux mais qu'il retient l'idée du chantier participatif pour une prochaine fois.

2. Délibérations soumises au vote du Conseil Municipal

2.1 - Délibération n°1 : Commerce Multi-services : loyers bail commercial et bail logement

M. Alain LIAIGRE propose de voter le montant du loyer du commerce multiservices lors de cette séance dans le but d'établir le bail commercial. Il précise qu'aucun candidat ne lui a fait part de remarque négative concernant le loyer proposé à 400 euros dans l'annonce.

M. Alain LIAIGRE propose d'opter soit pour un bail précaire, soit pour un bail 3/6/9 ans. Il doit s'appuyer sur les documents d'autres communes (Epannes // Le Vanneau- Irleau) et nous faire un retour.

M. David PORCHÉ souligne que nous devons être précis dans le calcul du loyer demandé qui impactera de façon significative le business plan du futur gérant.

M. Philippe PELLOQUIN précise que pour rester en phase avec l'équilibre de notre ligne budgétaire, le loyer ne doit pas être en deçà du seuil de 400 euros (loyer net sans les charges eau, électricité, poubelles) et que la taxe foncière doit incomber le locataire (montant mensuel de la taxe foncière estimé à 125 euros). Nous devons statuer sur le mode de refacturation de la taxe foncière au locataire (est-ce à la commune de la refacturer, si oui comment ?).

M. Alain LIAIGRE nous informe avoir reçu 2 candidats qui sont actuellement en phase de réflexion. Mme Anaïs RIVIERE souhaiterait obtenir plus d'informations concernant les candidats reçus.

Des travaux de finitions restant à réaliser et la date de réunion de fin chantier n'étant pas fixée. M. Alain LIAIGRE nous précise ne pas être en mesure d'identifier une date de livraison précise du local pour le moment.

M. David PORCHÉ propose d'organiser une réunion de chantier et d'étudier la mise en application du contrat (pénalité de retard pour le maître d'œuvre).

L'avis du conseil : Il manque à ce stade trop d'éléments pour délibérer ce jour.

Report de la délibération validé par l'ensemble du conseil.

2.2 - Délibération n°2 : Tarif Périscolaire (cantine et garderie)

M. Alain LIAIGRE expose que dans le contexte économique actuel notamment de l'inflation qui provoque une hausse importante des produits alimentaires et des énergies, sa proposition d'appliquer une augmentation de 10 centimes au tarif de restauration scolaire, à savoir un coût de 3,10€ par repas.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette proposition de tarif qui s'appliquera pour toute l'année scolaire 2022/2023.

2.3- Délibération n°3 : Restitution d'un loyer encaissé à la suite de l'annulation d'un stage de chant « Association Eclats de Voix »

L'association « Eclats de Voix » avait réservé la salle des fêtes pour le week-end du 14/07/2022 et a été contrainte d'annuler leur venue à cause des conditions météorologiques (canicule).

Dans ce contexte, l'association demande le remboursement des 150 euros de loyer versés à la commune. Aucune autre demande de réservation n'avait été enregistrée pour ce week-end.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la demande de remboursement.

2.4- Délibération n°4 : Rapport annuel de l'exercice 2021 sur le prix et la qualité des services publics communautaires (pages 1 à 63) et non collectif (pages 64 à 71)

L'ensemble du conseil prend acte du rapport.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la lecture du rapport.

2.5- Délibération n°5 : Association « Le Réveil du Marais » - Cinéma itinérant de la Venise Verte

Une lettre d'intention doit être proposée à la signature de M. Alain LAIGRE (Action Samuel CHARPENTEAU). Pas de délibération.

2.6- Délibération n°6 : Formation de bénévoles à la Protection Civile

L'antenne de la Protection Civile du Vanneau-Irleau est actuellement en manque de bénévoles. Cela pourrait mettre en péril sa pérennité. La formation de nouveaux bénévoles doit être encouragée par les communes du marais. Le coût d'une formation de niveau 1 (PSC1) est de 50 € et le nombre maximum pour la session du samedi est de 10 personnes.

M. Alain LIAIGRE propose que notre commune contribue à hauteur de 30 € (sur 50€) pour la formation de chaque volontaire rexois qui souhaiterait y participer dans le but de devenir bénévole au sein de la Protection Civile du Vanneau-Irleau.

A noter que cette formation n'est pas éligible au CPF.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la participation financière de 30€ par habitant inscrit à cette formation.

3. Questions diverses

3.1 - Intervention du Président de l'ACCA, Mr Mickaël BRUNET

Mr Mickael BRUNET souhaite attirer l'attention sur le non-respect par la population des arrêtés municipaux concernant les battues aux chevreuils. Malgré de nombreuses indications et signalisations mises en évidence lors des battues, des personnes se mettent en danger en franchissant le périmètre de sécurité réservé aux battues.

Il attend de notre part un renforcement de la communication.

Nous lui proposons :

- ⇒ rappel la veille des battues via Panneau Pocket (action C.GELOT),
- ⇒ explications de la signalétique des panneaux de chasse en cours (Article P.Rexois)

3.2 – Correspondant incendie et secours

M. Julien DURAND est nommé correspondant incendie et secours.

3.3 – Application des Directives de Réduction Énergétique

Selon les directives gouvernementales de sobriété énergétique, M. Alain LIAIGRE nous informe que le temps d'éclairage public de la commune sera réduit comme suit à compter du 29 septembre :

- ⇒ 06H30 au lieu de 06H00
- ⇒ 22H00 au lieu de 23H00

M. Alain LIAIGRE propose de positionner les éclairages de Noël à des points stratégiques du village ne nécessitant pas l'intervention d'une nacelle.

3.4 – Participation au Téléthon du Marais – 2 & 3 décembre 2022

En collaboration avec les 8 communes du marais, seront organisés un parcours à vélo et un parcours en barque. M. Alain LAIGRE informe qu'il souhaite offrir un ravitaillement aux participants lors des haltes dans le village (café, boissons fraîches, brioche...).

3.5 – Journal Municipal Le Petit Rexois – Edition de septembre 2022

M. Samuel CHARPENTEAU propose que la rédaction des articles soit ouverte aux habitants notamment aux jeunes. M. Alain LIAIGRE précise que nous devons rester dans une logique d'information municipale.

Remarque : éviter de laisser une page blanche en fin de journal lors des prochaines éditions.

3.6 – Point entretien communal des conches, port et marais

M. Alain LIAIGRE rappelle que l'entretien des marais représente une part budgétaire importante pour la commune, notamment pour la rénovation des ponts (3 sur la commune).

Une étude tarifaire est en cours pour le curage du port, de sa rigole et de ses conches affluentes.

M. Samuel CHARPENTEAU propose qu'un courrier soit adressé à l'attention des porteurs du CT Eau.

3.7 – Contrôle des assainissements individuels par la CAN

La CAN a adressé des courriers à des habitants leur demandant un contrôle de leur assainissement individuel moyennant 100 €. Ce contrôle est réalisé une fois tous les 10 ans.

M. Alain LIAIGRE nous informe qu'un administré s'est plaint d'être à nouveau contrôlé.



**Le Maire,
Alain LIAIGRE**

Rivière
Alain Rivière